

Avenir Montagnes : un nouvel élan pour la montagne

L'ANEM a participé à l'important travail de concertation, signalé ce jour par le Premier ministre, Jean Castex, pour adapter – voire créer – des dispositifs de soutien en fonction des remontées du terrain. Le gouvernement a ainsi déployé le plan « Avenir Montagnes » pour relancer l'investissement avec pour objectif la transformation.

Le fonds « Avenir Montagnes » mêle crédits de l'État et des six régions comprenant des zones de montagne. Le fonds accompagnera les investissements, mais aussi protégera et valorisera la biodiversité des territoires. «Avenir Montagnes» permettra à la montagne de se donner les moyens de construire, avec l'ensemble des acteurs concernés et sur la base de ses principaux atouts comme le ski, la montagne française de demain.

MESURE 1 Lancement d'un fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 M€ comprenant un volet de 300 M€, co-financés avec les régions, pour soutenir les investissements en lien avec les axes du plan, et un volet de 31 M€ d'accompagnement à l'ingénierie des territoires qui en ont besoin pour monter ce type d'investissements.

MESURE 2 Mise en place d'un point d'entrée unique au niveau local pour accompagner les acteurs de la montagne dans l'accès aux dispositifs de soutien.

Axe 1 FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET LA CONQUÊTE DE NOUVELLES CLIENTÈLES

MESURE 3 Mobilisation du prêt tourisme au profit des acteurs de la montagne.

MESURE 4 Mobilisation de la garantie de la Caisse des Dépôts pour faciliter l'accès des opérateurs aux prêts relance tourisme sur fonds d'épargne et à l'enveloppe de 500 M€ qu'elle propose.

MESURE 5 Soutien aux « colos apprenantes » en montagne.

MESURE 6 Négociation d'un accord national de tarifs préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours montagne pour enfants.

MESURE 7 Lancement d'une initiative pour jumeler les écoles et les établissements scolaires de la montagne avec ceux du reste du territoire.

MESURE 8 Création d'un nouveau prêt subordonné pour les opérateurs du tourisme social de taille intermédiaire.

MESURE 9 Renforcement des actions de promotion de la destination montagne toute l'année par Atout France à hauteur de 8 M€ de 2021 à 2024.

Axe 2 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE MONTAGNE

MESURE 10 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels la création d'ascenseurs valléens).

MESURE 11 Faire de la biodiversité un atout du développement touristique local par l'aménagement et la restauration de 1 000 km de sentiers de montagne, ainsi que par la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.

MESURE 12 Mobilisation du fonds Tourisme durable vers les territoires de montagne à hauteur de 8 M€.

Axe 3 DYNAMISER L'IMMOBILIER DE LOISIR ET ENRAYER LA FORMATION DE « LITS FROIDS »

MESURE 13 Instauration pour le tourisme de montagne d'une cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué au bénéfice de nouvelles foncières dédiées pour conserver les hébergements en résidence de tourisme en gestion active. La Banque des Territoires y contribuera à hauteur de 25 M€ de fonds

propres par an pendant 5 ans dans le cadre de tours de tables diversifiés.

MESURE 14 Lancement par Atout France d'un appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Ingénierie financé par la Banque des Territoires pour stimuler et accompagner les opérations de rénovation des copropriétés et des résidences de tourisme en station.